

Amiante : une bataille inachevée

Dossier réalisé
par **Laurent Vogel**,
lvogel@etui.org

La catastrophe sanitaire que constitue l'emploi de l'amiante dans un grand nombre d'activités productives ne laisse guère de place au doute. Les estimations peuvent varier suivant les sources. Il est certain que, de tous les agents cancérigènes utilisés au travail, l'amiante est celui qui a causé le grand nombre de victimes et qui continuera à en causer au cours des dix ou quinze prochaines années. Actuellement, d'après l'Organisation internationale du travail, on compterait autour de 100 000 morts par an dans le monde.

Dans la plupart des pays industrialisés, l'usage de l'amiante a été drastiquement réduit. Même dans les pays où il n'existe pas encore de mesure d'interdiction, on n'utilise plus l'amiante que de manière marginale. Au Canada, le pays qui est à la tête de la campagne mondiale du lobby de l'amiante, la production d'amiante est exportée dans sa presque totalité vers l'Asie et l'Amérique latine, et la consommation interne est très réduite.

Au niveau mondial, l'essentiel du risque s'est déplacé vers les zones les plus peuplées d'Asie et s'est maintenu, dans une moindre mesure, dans la plupart des républiques de l'ancienne Union soviétique. Pour une consommation mondiale estimée à environ 2,1 millions de tonnes en 2003, l'Asie représentait environ 1 million de tonnes tandis que les républiques de l'ex-URSS se situaient autour de 800 000. En Asie même, les pays les plus développés comme le Japon ou la Corée du Sud tendaient à éliminer l'amiante de leur production. La forte consommation se concentrait sur un groupe de six pays : la Chine, l'Inde, la Thaïlande, l'Iran, le Vietnam et l'Indonésie.

On voit ainsi se superposer deux niveaux d'inégalité sociale. Dans chaque pays, quel que soit le niveau de développement économique, les maladies de l'amiante frappent principalement des populations ouvrières. Dans le monde, les victimes des prochaines décennies tendront à se concentrer dans certains pays en voie de développement où il existe souvent des entraves au développement d'un mouvement syndical indépendant.

Le retard pris dans l'interdiction mondiale de l'amiante est lié à cette dynamique sociale. Les cancers provoqués par l'amiante expriment dans la réalité biologique des corps la brutalité de rapports sociaux d'exploitation. La prévention de ces cancers n'est pas considérée comme une priorité parce qu'ils affectent peu les classes privilégiées.

L'interdiction de l'amiante dans l'Union européenne (UE) en 1999 a fait naître le sentiment que la cause était enfin entendue, que l'interdiction de l'amiante dans le monde serait décidée dans des délais relativement brefs. Il n'en fut malheureusement rien. On

a observé une chute très importante de la production au début des années 90. Entre 1990 et 1994, la production mondiale d'amiante est passée d'environ 4 millions de tonnes à 2,4 millions. Par la suite, cette production a eu tendance à se stabiliser. Les variations reflètent surtout la conjoncture économique, notamment du secteur de la construction. 2,26 millions de tonnes ont été produites en 1997, 2,29 millions dix ans plus tard. Les six principaux producteurs, qui assurent l'essentiel de la production mondiale, sont restés les mêmes : Russie, Chine, Kazakhstan, Brésil, Canada et Zimbabwe. Quant à la consommation, elle se déplace nettement vers un groupe de pays asiatiques : l'Inde, la Chine, le Vietnam, la Thaïlande, l'Indonésie. Ailleurs, elle tend à régresser.

Trois événements récents, développés dans les pages qui suivent, réaffirment l'importance de la bataille pour une interdiction mondiale de l'amiante.

- Les débats qui se déroulent dans l'UE en ce qui concerne la poursuite des importations d'amiante montrent, en dépit d'une politique soutenant l'objectif d'une interdiction mondiale, l'importance qu'il y a à balayer devant sa propre porte. Le lobbying de l'industrie chimique porte sur un enjeu économique mineur. Les quelques entreprises qui utilisent actuellement de l'amiante dans leurs installations d'électrolyse pourraient s'adapter moyennant quelques investissements en vue d'une modernisation de leur processus de production. Par contre, l'enjeu politique est essentiel. Il s'agit pour l'industrie chimique de marquer des points au moment de la mise en place de REACH et de créer un précédent où des motifs économiques auront prévalu sur la protection de la santé.
- Le procès de deux anciens dirigeants d'Eternit qui s'ouvrira à Turin a une portée historique. C'est la première fois qu'un tribunal pénal examinera les responsabilités des dirigeants d'un groupe multinational qui n'assuraient pas la gestion directe de leurs filiales. Ce procès renvoie aussi l'Europe devant ses responsabilités. On sait que le groupe Eternit a systématiquement pratiqué un "double standard" et a continué à exposer des travailleurs à l'amiante en Amérique latine et en Asie, alors même qu'il éliminait l'amiante de ses usines en Europe.
- La Convention de Rotterdam se trouve dans une impasse. L'amiante chrysotile n'a pas pu être ajouté à la liste de substances qui doivent faire l'objet d'une information et d'un accord préalables en cas d'exportation. Cette situation met en évidence l'hypocrisie des campagnes du Canada en faveur de l'usage contrôlé de l'amiante. Comment effectuer un contrôle si l'on refuse d'informer et de demander l'accord du pays importateur ? ■